



SYNTHÈSE DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2023



COMMUNAUTE DE COMMUNES LOUE-LISON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20241210-126-24-DE

Accusé certifié exécutoire

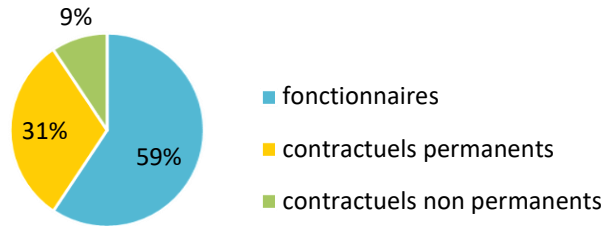
Réception par le préfet : 17/12/2024

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2023. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2023 transmises en 2024 par la collectivité au Centre de Gestion du Doubs.

Effectifs

➔ 64 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2023

- > 38 fonctionnaires
- > 20 contractuels permanents
- > 6 contractuels non permanents



➔ Aucun contractuel permanent en CDI

➔ Précisions emplois non permanents

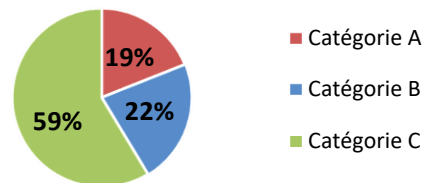
- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 100 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2023 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

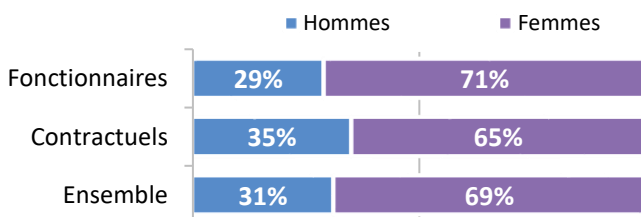
➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	66%	55%	62%
Technique	18%	40%	26%
Culturelle			
Sportive	11%	5%	9%
México-sociale	3%		2%
Police			
Incendie			
Animation	3%		2%
Total	100%	100%	100%

➔ Répartition des agents par catégorie



➔ Répartition par genre et par statut

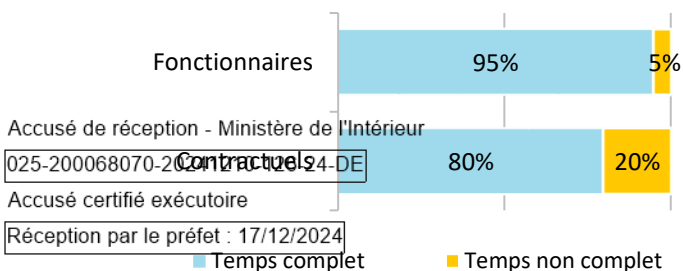


➔ Les principaux cadres d'emplois

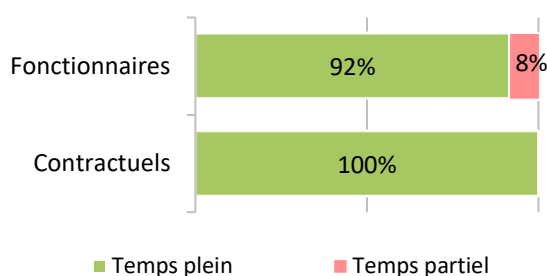
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoint administratifs	40%
Attachés	16%
Adjoint techniques	16%
Educateurs des APS	9%
Rédacteurs	7%

Temps de travail des agents permanents

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



➔ Les 2 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Technique	14%	25%
Administrative	4%	18%

➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

0% des hommes à temps partiel
9% des femmes à temps partiel

Pyramide des âges

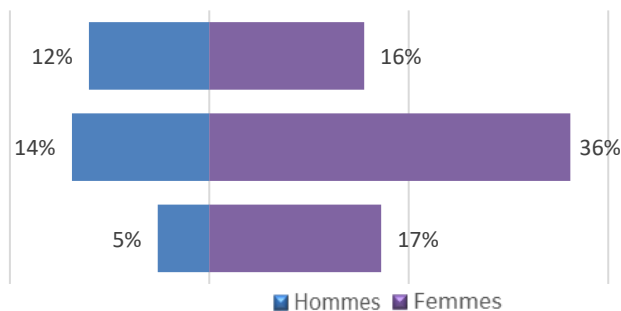
➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 41 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	44,47
Contractuels permanents	34,25
Ensemble des permanents	40,95

Âge moyen* des agents non permanent	
Contractuels non permanents	20,83

de 50 ans et +
de 30 à 49 ans
de - de 30 ans

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

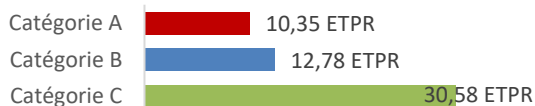
Équivalent temps plein rémunéré

➔ 54,21 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2023

- > 38,22 fonctionnaires
- > 15,49 contractuels permanents
- > 0,50 contractuel non permanent

98 662 heures travaillées rémunérées en 2023

Répartition des ETPR permanents par catégorie



Positions particulières

> 2 agents en disponibilité

Mouvements

- ➔ En 2023, 17 arrivées d'agents permanents et 5 départs

Aucun contractuel permanent nommé stagiaire

Emplois permanents rémunérés

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Effectif physique théorique	Effectif physique au
025-20006800 au 31/12/2022 ¹	31/12/2023
Accusé certifié exécutoire	
Réception par le préfet - 17/12/2024	
46 agents	58 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs*

entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023

Fonctionnaires	➔	0,0%
Contractuels	↗	150,0%
Ensemble	↗	26,1%

- ➔ Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats remplaçants	80%
Démission	20%

- ➔ Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Remplacements (contractuels)	88%
Recrutement direct	6%
Arrivées de contractuels	6%

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2023 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022)

Évolution professionnelle

- ➔ Aucun bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel

- ➔ Aucun lauréat d'un examen professionnel

- ➔ Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité

- ➔ Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

- ➔ 18 avancements d'échelon et 2 avancements de grade

Sanctions disciplinaires

- ➔ Aucune sanction disciplinaire prononcée en 2023

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2023

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	0	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Budget et rémunérations

➔ Les charges de personnel représentent 29,92 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	8 612 626 €	Charges de personnel*	2 577 084 €	➔	Soit 29,92 % des dépenses de fonctionnement
----------------------------------	--------------------	------------------------------	--------------------	---	--

* Montant global

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070	Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	1 559 421 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :
Accusé certifié	Primes et indemnités versées :		11 356 €
Réception par le Préfet : 17/12/2024	IFSE :	233 437 €	
	CIA :	195 113 €	
	Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	38 320 €	
	Nouvelle Bonification Indiciaire :	832 €	
	Supplément familial de traitement :	20 672 €	
	Complément de traitement indiciaire (CTI) :	18 887 €	
		6 262 €	

➔ Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	51 302 €	27 361 €	38 330 €	s	25 937 €	23 203 €
Technique	s		s	s	25 493 €	24 408 €
Culturelle						
Sportive			30 781 €	s		s
Médico-sociale	s					
Police						
Incendie						
Animation			s			
Toutes filières	46 259 €	27 361 €	31 516 €	28 445 €	25 840 €	23 787 €

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

➔ La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 14,97 %

Part des primes et indemnités sur les rémunérations :

Fonctionnaires	16,45%
Contractuels sur emplois permanents	10,75%
Ensemble	14,97%

⇒ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA

⇒ Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire

⇒ 50 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2023

⇒ Aucune heure complémentaire réalisée et rémunérée en 2023

⇒ La collectivité est en auto-assurance sans convention de gestion avec Pôle Emploi pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

➔ IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanents					
	Femmes			Hommes			Femmes			Hommes		
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	8 590 €	947 €	10%	s	s		2 140 €	500 €	19%	s	s	
Catégorie B	5 250 €	522 €	9%	5 942 €	685 €	10%	1 693 €	620 €	27%	4 039 €	631 €	14%
Catégorie C	2 449 €	840 €	26%	2 943 €	590 €	17%	1 583 €	435 €	22%	s	s	

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

Absences

➔ En moyenne, 20,3 jours d'absence pour tout motif médical en 2023 par fonctionnaire

> En moyenne, 8,4 jours d'absence pour tout motif médical en 2023 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Accusé de réception - Taux d'absentéisme compressible (maladies ordinaires et accidents de travail)	4,35%	2,29%	3,64%	0,00%
Réception par le p Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	5,57%	2,29%	4,44%	0,00%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	5,57%	2,29%	4,44%	0,00%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- ➔ Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- ➔ 94,1 % des agents permanents ayant été absents ont eu au moins un jour de carence prélevé
- ➔ La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

Accidents du travail

➔ 1 seul accident du travail déclaré au total en 2023

> 1 accident du travail pour 64 agents en position d'activité au 31 décembre 2023

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

1 travailleur handicapé employé sur emploi permanent

- ⇒ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 1 travailleur handicapé fonctionnaire
- ⇒ 0 travailleur handicapé en catégorie A, 0 en catégorie B, 1 en catégorie C

Prévention et risques professionnels

➔ **ASSISTANTS DE PRÉVENTION**
Aucun assistant de prévention désigné dans la collectivité

➔ **FORMATION**
1 jour de formation lié à la prévention (habilitation ou formation obligatoire)

Coût total des formations : **417 €**
Coût par jour de formation : -

➔ **DÉPENSES**
La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : **1 207 €**

➔ **DOCUMENT DE PRÉVENTION**
La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

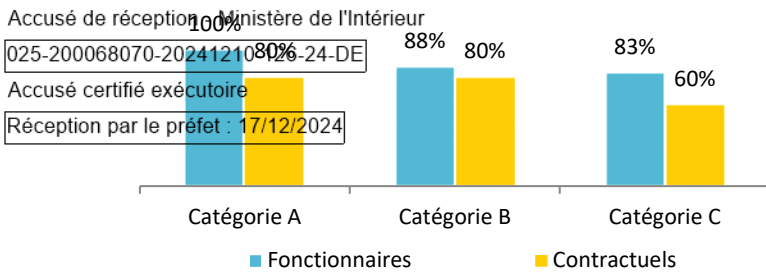
Dernière mise à jour : **2023**

Formation

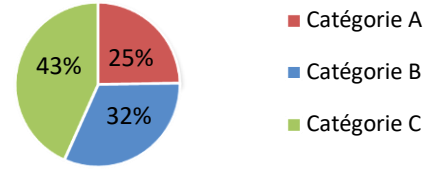
➔ En 2023, 81,0% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

➔ 291 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2023

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2023



Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



➔ 53 110 € ont été consacrés à la formation en 2023

Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :
 > 5 jours par agent

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	26 %
Coût de la formation des apprentis	49 %
Frais de déplacement	8 %
Autres organismes	17 %

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	73%
Autres organismes	23%
Interne à la collectivité	4%

Action sociale et protection sociale complémentaire

➔ La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

➔ L'action sociale de la collectivité

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	15 674 €	2 307 €
Montant moyen par bénéficiaire	475 €	77 €

- Prestations servies directement par la collectivité
- Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale

Relations sociales

➔ Jours de grève

➔ Comité Social Territorial

Aucun jour de grève recensé en 2023

3 réunions en 2023 dans la collectivité

